

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stéphanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPALEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240426-3-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

**OBJET : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers
- Attribution de subventions - Exercice 2024**

RAPPORTEUR : Monsieur Francis ROUX - 1er Adjoint

Le conseil municipal a attribué l'ensemble des subventions aux associations lors de sa séance du 05 avril 2024.

Lors de celle-ci, les associations Rugby Club Hyères Carqueiranne La Crau (R.C.H.C.C.) et Hyères Gym se sont vu attribuer respectivement des subventions de 245 000 € et de 45 000 € au titre de l'année 2024.

Toutefois, ces deux associations ont sollicité la commune pour l'attribution de subventions complémentaires.

D'une part, le R.C.H.C.C. sollicite une subvention complémentaire de 50 000 € dans le cadre d'un plan d'actions mis en œuvre par l'association pour le maintien du niveau sportif, la pérennité et le développement de l'ensemble de ses activités.

D'autre part, Hyères Gym a sollicité une subvention complémentaire de 25 000 € pour permettre le recrutement d'un personnel supplémentaire suite à la fin de la mise à disposition d'un agent communal.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires de 50 000 € au R.C.H.C.C. et de 25 000 € à Hyères Gym.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la quatrième commission,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 50 000 € au R.C.H.C.C.,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 25 000 € à Hyères Gym,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 des conventions d'objectifs de ces deux associations joints à la présente,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2024 – Chapitre 65 – Nature 65748.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Madame Emilie PAPALETTO

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 42 VOIX

CONTRE : 0

ABST : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Publié le

Reçu en préfecture le